



053713/EU XXIV.GP
Eingelangt am 10/06/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



10440/11

(OR. en)

PRESSE 143
PR CO 31

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3091^{ème} session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, les 23 et 24 mai 2011

Présidente

Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 5183 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

10440/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil des affaires étrangères a examiné la situation dans le voisinage méridional et a adopté des conclusions sur la Syrie, la Libye, Bahreïn et le Yémen.

Il a condamné de la manière la plus ferme la répression exercée actuellement en Syrie et les violences inacceptables auxquelles se livrent l'armée et les forces de sécurité contre des manifestants pacifiques, et qui ont fait des centaines de morts et un nombre beaucoup plus élevé encore de blessés. Il a indiqué que, dans le cadre de l'examen en cours de sa coopération avec la Syrie sous tous ses aspects, l'UE a décidé de suspendre tous les préparatifs relatifs à de nouveaux programmes de coopération bilatéraux et de suspendre les programmes bilatéraux en cours avec les autorités syriennes dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et des Mesures d'accompagnement aux réformes des structures économiques et sociales dans les pays tiers du bassin méditerranéen (MEDA). Le Conseil a également étendu les mesures restrictives arrêtées par l'UE le 9 mai à dix personnes supplémentaires, dont le président Bachar Al-Assad.

Le Conseil a souligné que l'UE demeurerait vivement préoccupée par la gravité de la situation en Libye et a demandé une nouvelle fois la mise en œuvre intégrale des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Conseil s'est félicité de l'initiative de la Haute Représentante, M^{me} Ashton, visant à ouvrir un bureau technique de l'UE à Benghazi, afin de faciliter l'aide de l'UE en coordination avec les États membres et d'autres acteurs et pour manifester la solidarité de l'UE avec le peuple libyen. Le Conseil a également étendu les mesures restrictives arrêtées par l'UE à une personne et à une entité supplémentaires en Libye.

En ce qui concerne le Yémen, le Conseil a condamné le refus répété du président Saleh de souscrire à l'initiative placée sous l'égide du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en dépit de l'accord exprimé par tous les partis politiques, y compris le parti au pouvoir, ainsi que des efforts déployés sans relâche par le CCG et son Secrétaire général, que l'UE soutient sans réserve.

Le Conseil a noté que les changements radicaux que connaît l'ensemble du monde arabe rendent d'autant plus pressante la nécessité de réaliser des progrès dans le processus de paix au Proche-Orient. Il a accueilli avec satisfaction le récent discours dans lequel le Président Obama a présenté les éléments importants propres à favoriser la reprise des négociations. Le Conseil attend avec intérêt que le Quatuor se réunisse rapidement au plus haut niveau pour faire avancer le processus.

Le Conseil a également étendu ses mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et de la Biélorussie.

Les ministres de la défense ont analysé l'évolution de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Le Conseil a adopté des conclusions sur la mutualisation et le partage des capacités militaires, dans lesquelles il préconise une approche structurée et à long terme, qui réponde à un niveau d'ambition élevé, porte sur un large éventail de domaines capacitaires, et qui débouche sur des résultats concrets.

Les ministres du développement ont adopté le premier rapport annuel au Conseil européen concernant les objectifs fixés en matière d'aide au développement. Le Conseil a débattu de la programmation conjointe de l'aide au Sud-Soudan et a alloué un montant de 200 millions d'euros en faveur de cette région.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	8
Voisinage méridional	8
Syrie	8
Libye	10
Bahreïn.....	12
Yémen	13
Processus de paix au Proche-Orient.....	14
Caucase du Sud	17
Soudan.....	18
Service européen pour l'action extérieure (SEAE)	19
Bosnie-Herzégovine.....	20
Droits de l'homme	21
Divers	21
MINISTRES DE LA DÉFENSE	22
Politique de sécurité et de défense commune (PSDC).....	22

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

MINISTRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT	24
Soudan.....	24
Objectifs de l'aide au développement de l'UE.....	25
Eau	26
<u>Divers</u>	26
Côte d'Ivoire.....	26

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Iran	27
– Syrie	27
– Libye	27
– Biélorussie.....	28
– Kazakhstan	28
– Russie	29
– Plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan et le Pakistan.....	29

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Rapport du chef de l'Agence européenne de défense	29
– Agence européenne de défense (AED)/Agence spatiale européenne (ASE)	29
– Rapport unique sur l'avancement des travaux	30
– EUPOL Afghanistan.....	30
– Centre satellitaire de l'Union européenne.....	30

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

M. Pieter DE CREM

Ministre de la défense

M. Olivier CHASTEL

Ministre de la coopération au développement, chargé des affaires européennes

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

Mme Augustina TSVETKOVA

Vice-ministre de la défense

M. Lubomir IVANOV

Directeur général chargé des affaires mondiales, ministère des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

M. Jiří ŠEDIVÝ

Vice-ministre de la défense

M. Vladimír GALUSKA

Vice-ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Mme Gitte Lillelund BECH

Ministre de la défense

M. Søren PIND

Ministre du développement et de la coopération

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre des affaires étrangères

M. Thomas de MAIZÈRE

Ministre fédéral de la défense

M. Dirk NIEBEL

Ministre fédéral de la coopération économique et du développement

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

M. Mart LAAR

Ministre de la défense

M. Raul MÄLK

Représentant permanent

Irlande:

Mme Lucinda CREIGHTON

Ministre d'État des affaires européennes

M. Michael HOWARD

Secrétaire général au département de la défense

Mme Jan O'SULLIVAN

Ministre d'État chargé du commerce extérieur et du développement

Grèce:

Mme Mariliza XENOGIANNAKOPOULOU

Ministre adjoint des affaires étrangères

M. Themistoklis DEMIRIS

Représentant de la Grèce auprès du Comité politique et de sécurité

M. Spyridon KOUVELIS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères, responsable des affaires économiques internationales et du développement

Espagne:

Mme Trinidad JIMENEZ

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

Mme Carme CHACÓN PIQUERAS

Ministre de la défense

M. Luis PLANAS PUCHADES

Représentant permanent

France:

M. Alain JUPPÉ

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes

M. Gérard LONGUET

Ministre de la défense et des anciens combattants

M. Henri de RAINCOURT

Ministre chargé de la coopération

Italie:

M. Franco FRATTINI

Ministre des affaires étrangères

M. Giuseppe COSSIGA

Secrétaire d'État à la défense

M. Vincenzo SCOTTI

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

Chypre:

M. Andreas MAVROYIANNIS

Représentant permanent

M. Kostas PAPACOSTAS

Ministre de la défense

M. Andreas MAVROYIANNIS

Représentant permanent

Lettonie:

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS
 M. Janis SĀRTS
 Mme Elita KUZMA

Ministre des affaires étrangères
 Secrétaire d'État, ministère de la défense
 Ambassadeur, ministère des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AZUBALIS
 M. Vytautas UMBRASAS
 M. Raimundas KAROBLIS

Ministre des affaires étrangères
 Vice-ministre de la défense
 Représentant permanent

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

M. Jean-Marie HALSDORF
 Mme Marie-Josée JACOBS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration
 Ministre de la défense
 Ministre de la coopération et de l'action humanitaire

Hongrie:

M. János MARTONYI
 M. Csaba HENDE
 M. János HÓVÁRI

Ministre des affaires étrangères
 Ministre de la défense
 Secrétaire d'État adjoint aux affaires mondiales, ministère des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG
 M. Chris SAID

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
 Secrétaire d'État chargé des consommateurs, de la concurrence loyale, des conseils locaux et du dialogue public
 Représentant permanent

M. Richard CACHIA CARUANA

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL
 M. Hans HILLEN
 M. Ben KNAPEN

Ministre des affaires étrangères
 Ministre de la défense
 Ministre des affaires européennes et de la coopération internationale

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER
 M. Norbert DARABOS
 M. Wolfgang WALDNER

Vice-chancelier et ministre des affaires étrangères
 Ministre de la défense
 Secrétaire d'État chargé des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI
 M. Bogdan KLICH
 M. Krzysztof STANOWSKI

Ministre des affaires étrangères
 Ministre de la défense
 Sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Portugal:

M. Pedro LOURTIE
 M. Augusto SANTOS SILVA
 M. João CRAVINHO

Secrétaire d'État chargé des affaires européennes
 Ministre de la défense nationale
 Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération

Roumanie:

M. Bogdan AURESCU
 M. Viorel OANCEA
 M. Mihnea MOTOC

Secrétaire d'État chargé des affaires européennes
 Secrétaire d'État à la politique de défense
 Représentant permanent

Slovénie:

Mme Dragoljuba BENČINA
 Mme Ljubica JELUŠIĆ

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères
 Ministre de la défense

Slovaquie:

M. Mikuláš DZURINDA
 M. Róbert ONDREJCSÁK
 M. Milan JEZOVIČA

Ministre des affaires étrangères
 Secrétaire d'État au ministère de la défense
 Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères

Finlande:

M. Jan STORE
 Mme Anne SIPILÄINEN

Représentant permanent
 Représentant de la Finlande auprès du Comité politique et de sécurité
 Ministre du commerce extérieur et du développement

M. Paavo VÄYRYNEN

Suède:

M. Carl BILDT
 M. Sten TOLGFORS
 Mme Gunilla CARLSSON

Ministre des affaires étrangères
 Ministre de la défense
 Ministre de la coopération au développement international

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON
M. William HAGUE

M. Gerald HOWARTH
M. Andrew MITCHELL

Ministre d'État à l'Europe
Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des
affaires étrangères et du Commonwealth
Ministre de la stratégie de sécurité internationale
Secrétaire d'État au développement international

Commission:

M. Štefan FÜLE
M. Andris PIEBALGS
Mme Kristalina GEORGIEVA

Membre
Membre
Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Voisinage méridional

Le Conseil a examiné la question du voisinage méridional à la lumière des derniers développements en Syrie, en Libye, à Bahreïn, au Yémen, en Égypte et en Tunisie, ainsi qu'au Maroc et en Jordanie.

Il a adopté les conclusions suivantes:

Syrie

- "1. L'UE condamne de la manière la plus ferme la répression exercée actuellement en Syrie et les violences inacceptables auxquelles se livrent l'armée et les forces de sécurité contre des manifestants pacifiques, et qui ont fait des centaines de morts et un nombre beaucoup plus élevé encore de blessés. Il faut que les responsables de ces violences rendent compte de leurs actes. L'UE présente ses condoléances aux familles des victimes et salue le courage des Syriens.
2. L'UE engage le pouvoir syrien à accepter une mission du Haut Commissariat aux droits de l'homme et à l'autoriser à se rendre d'urgence dans le pays, comme l'a demandé le Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 29 avril.
3. L'UE est vivement préoccupée par la persistance des arrestations massives, des intimidations et des actes de torture, et appelle à leur cessation immédiate. L'UE demande la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées pour leur participation à des manifestations pacifiques, ainsi que de tous les prisonniers politiques et de tous les défenseurs des droits de l'homme. La Syrie doit honorer ses engagements internationaux, et notamment les obligations qui sont les siennes en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et respecter le droit à la liberté de réunion et à la liberté d'expression. L'UE est également préoccupée par le refus des autorités syriennes d'autoriser l'accès au pays aux médias étrangers pour leur permettre de rendre compte librement des événements qui s'y déroulent. Elle condamne également les arrestations et les intimidations dont les journalistes syriens font l'objet de la part des autorités.
4. L'UE est profondément préoccupée par le bouclage par l'armée de plusieurs villes, telles que Deraa, Baniyas et Homs, ainsi que par le fait que l'accès aux traitements médicaux et aux services de base y serait empêché. L'UE demande instamment au gouvernement syrien de faire en sorte que les organisations humanitaires puissent accéder librement et en toute indépendance aux zones concernées et que l'aide humanitaire puisse y être acheminée et de respecter pleinement les principes humanitaires.

5. L'UE demande instamment aux autorités syriennes de répondre aux demandes légitimes du peuple syrien en instaurant un dialogue national véritable et sans exclusive et en entamant sans tarder et selon un calendrier concret des réformes politiques substantielles. C'est là l'unique moyen d'engager une transition démocratique pacifique et d'assurer la stabilité de la Syrie à long terme.
6. Dans le cadre de l'examen en cours de sa coopération avec la Syrie sous tous ses aspects, l'UE a décidé de suspendre tous les préparatifs relatifs à de nouveaux programmes de coopération bilatéraux et de suspendre les programmes bilatéraux en cours avec les autorités syriennes dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et des Mesures d'accompagnement aux réformes des structures économiques et sociales dans les pays tiers du bassin méditerranéen (MEDA). Les États membres sont également prêts à revoir leur coopération bilatérale à cet égard. Le Conseil invite la BEI à ne pas approuver à ce stade les nouvelles opérations de financement de la BEI en Syrie. L'UE envisagera la suspension d'autres volets de l'assistance qu'elle fournit à la Syrie en fonction de l'évolution de la situation.
7. L'UE rappelle qu'elle ne prendra pas de nouvelles mesures concernant l'accord d'association avec la Syrie et que, par conséquent, la signature de cet accord n'est pas à l'ordre du jour.
8. Le 9 mai, l'UE a décidé d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie et des personnes responsables de la répression violente exercée contre la population civile dans ce pays, en vue d'amener les autorités syriennes à changer radicalement de politique sans plus attendre. Le Conseil a décidé de renforcer encore ces mesures restrictives en désignant d'autres personnes, y compris au niveau de pouvoir le plus élevé. L'UE est déterminée à prendre de nouvelles mesures sans tarder si le pouvoir syrien choisissait de ne pas abandonner rapidement la voie dans laquelle il s'est engagé."

Libye

- "1. L'UE demeure vivement préoccupée par la gravité de la situation en Libye et demande une nouvelle fois la mise en œuvre intégrale des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). Rappelant ses précédentes conclusions à ce sujet, le Conseil souligne une fois encore que la priorité absolue demeure la cessation des violences et la protection des civils, y compris grâce à un accès sans entrave pour l'aide humanitaire.
2. Le Conseil se félicite des deux premières réunions que le groupe de contact sur la Libye a tenues respectivement le 13 avril à Doha et le 5 mai à Rome, et attend avec intérêt la tenue de sa troisième réunion aux Émirats arabes unis. Il se félicite que l'accent ait été mis dans les conclusions de la présidence sur la nécessité de renforcer la pression politique, militaire et économique contre le régime de Kadhafi en application des résolutions 1970 et 1973 du CSNU. Le Conseil renouvelle son appel à un cessez-le-feu véritable et immédiat et réaffirme que le colonel Kadhafi a perdu toute légitimité et doit quitter immédiatement le pouvoir. Le colonel Kadhafi reste une menace pour le peuple libyen. Le Conseil salue et soutient le rôle que joue l'envoyé spécial des Nations unies pour la Libye en tant que coordinateur du processus de transition politique et réaffirme que la communauté internationale doit travailler en coopération avec lui et avec son aide afin d'intensifier les efforts pour trouver une solution politique incluant toutes les parties. Le Conseil souligne l'importance que revêt la coopération avec les partenaires internationaux et régionaux, en particulier la coopération de la Haute Représentante, au nom de l'UE, avec les Nations unies, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et le Conseil de coopération du Golfe, à la suite de la réunion qui s'est tenue au Caire le 14 avril.
3. L'UE est résolue à continuer de contribuer activement aux efforts d'aide humanitaire en faveur des populations civiles et des réfugiés qui ont fui vers les pays voisins ainsi qu'au rapatriement des ressortissants de pays tiers. L'UE se tient prête à accroître ses efforts en ce sens. Elle est consciente du poids et du rôle particulier des pays voisins.
4. L'UE rappelle que, si le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations unies le lui demande, elle mènera une opération PSDC, baptisée "EUFOR Libye", pour soutenir l'aide humanitaire dans cette région, en respectant pleinement les principes qui régissent cette aide, notamment l'impartialité et la neutralité. L'UE prépare cette opération en collaboration étroite et en complémentarité avec les Nations unies, l'OTAN et d'autres acteurs concernés afin d'être en mesure de réagir rapidement à l'évolution de la situation humanitaire et en matière de sécurité.

5. Le Conseil dénonce la répression que le régime de Kadhafi continue d'exercer contre les civils, ainsi que les graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international qu'il continue de perpétrer à leur encontre, notamment les actes de violence sexuelle, l'utilisation de mines marines et d'armes à sous-munitions ainsi que le bombardement de bateaux humanitaires. Les responsables de ces violations auront à répondre de leurs actes. À cet égard, le Conseil accueille avec satisfaction le premier rapport au Conseil de sécurité des Nations unies établi par le procureur de la Cour pénale internationale concernant les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis par le régime de Kadhafi. Il souligne également l'importance de la requête déposée par le procureur aux fins de la délivrance de mandats d'arrêt contre les trois personnes qui portent selon lui la plus grande responsabilité dans les crimes contre l'humanité commis, à savoir le colonel Kadhafi, Saif al Islam Kadhafi et Abdullah al-Sanussi, ainsi que de la poursuite des enquêtes sur la situation en Libye, y compris en ce qui concerne les crimes de guerre. Cette requête vise également à inciter ceux qui soutiennent le régime de Kadhafi à se démarquer de ce régime et de ses crimes.
6. Le Conseil a décidé d'intensifier ses efforts pour empêcher que le régime de Kadhafi ait accès à des ressources et à des financements, tout en prévoyant les exemptions nécessaires pour l'aide humanitaire. L'UE poursuivra en particulier ses efforts pour empêcher le régime de reconstituer son arsenal militaire et de recruter des mercenaires.
7. Le Conseil souligne l'importance du rôle du Conseil national de transition (CNT), qui constitue le principal interlocuteur politique représentant les aspirations du peuple libyen. L'UE soutient les efforts déployés par le CNT pour s'acquitter de ses responsabilités envers la population libyenne, notamment pour répondre aux besoins sociaux, économiques et administratifs essentiels conformément aux résolutions pertinentes du CSNU. À cet égard, il se félicite de la création d'un mécanisme financier temporaire qui devrait permettre de façon transparente de fournir un soutien financier à court terme et de répondre aux besoins structurels. L'UE propose d'apporter son aide en fournissant des compétences techniques et invite ses partenaires à contribuer eux aussi à ce mécanisme financier.

Le Conseil est d'avis qu'il faut examiner les possibilités juridiques d'utiliser les avoirs libyens gelés pour répondre aux besoins humanitaires de la population libyenne, dans le cadre des résolutions du CSNU.

8. Le Conseil se félicite de l'initiative de Mme Ashton, Haute Représentante/vice-présidente, visant à ouvrir un bureau technique de l'UE à Benghazi, afin de faciliter l'aide de l'UE en coordination avec les États membres et d'autres acteurs et pour manifester la solidarité de l'UE avec le peuple libyen. Réaffirmant le principe de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Libye, l'UE ouvrira une délégation à Tripoli, dès que les circonstances le permettront, comme il était prévu de le faire avant que la crise n'éclate.
9. L'UE se tient prête à mobiliser, dès que les circonstances le permettront, ses instruments, y compris l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), pour soutenir le peuple libyen dans les efforts qu'il déploie pour édifier un État prospère et démocratique, fondé sur le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit."

Bahreïn

"La situation à Bahreïn continue d'inquiéter sérieusement le Conseil.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par le fait que deux ressortissants de Bahreïn récemment condamnés à mort risquent d'être exécutés très prochainement. L'UE est fermement opposée à la peine de mort en toutes circonstances et demande aux autorités de Bahreïn de réinstaurer le moratoire sur l'application de la peine de mort qui a été observé de facto dans le pays jusqu'en 2006. Ces peines de mort risquent d'exacerber les tensions qui se sont récemment manifestées à Bahreïn et font dès lors obstacle à la réconciliation nationale.

L'Union européenne encourage vivement Bahreïn à veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient pleinement respectés, y compris la liberté d'expression, et à exiger que des comptes soient rendus lorsqu'il est fait état de violations des droits de l'homme, y compris dans les cas signalés de torture et de mauvais traitements. L'UE plaide par ailleurs en faveur d'une justice rendue de façon équitable et transparente, y compris dans les affaires où des plaintes sont déposées contre des membres du corps médical. Des observateurs indépendants devraient avoir accès aux procédures judiciaires en cours.

L'UE accueille avec satisfaction l'annonce de la levée de l'état d'urgence le 1^{er} juin, décrétée par le roi de Bahreïn Hamad bin Issa Al Khalifa. Nous attendons avec intérêt les mesures pratiques à l'appui de cette décision.

L'UE engage une nouvelle fois toutes les parties à établir rapidement un dialogue constructif qui débouche sur des réformes offrant de réelles chances de trouver des solutions efficaces aux problèmes que rencontre le pays."

Yémen

"L'Union européenne suit les événements au Yémen avec la plus vive inquiétude. Elle condamne le refus répété du président Saleh de souscrire à l'initiative placée sous l'égide du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en dépit de l'accord exprimé par tous les partis politiques, y compris le parti au pouvoir, ainsi que des efforts déployés sans relâche par le CCG et son Secrétaire général. L'UE soutient sans réserve ces efforts. Elle se félicite de la réponse constructive que l'opposition a apportée à l'initiative du CCG et reste attachée à un processus ouvert à tous, dans l'intérêt des Yéménites. L'UE demande au président Saleh d'honorer son engagement de transférer immédiatement le pouvoir.

L'UE déplore le fait que le président Saleh et les forces de sécurité yéménites n'aient pu permettre à des diplomates, parmi lesquels le Secrétaire général du CCG, ainsi que les ambassadeurs du CCG, de l'UE, du Royaume-Uni et des États-Unis, de quitter en toute sécurité l'ambassade des Émirats arabes unis, à Sanaa, le 22 mai. Cela est contraire aux obligations qui incombent au Yémen en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Tout recours à la violence contre des manifestants pacifiques doit cesser immédiatement. L'UE est favorable à la visite que se propose d'effectuer le Haut Commissariat aux droits de l'homme, qui devrait constituer une première étape pour évaluer la situation en matière de droits de l'homme et aider le Yémen à faire en sorte que chacun ait à répondre de ses actes. La dégradation de la situation économique et humanitaire, qui s'accroît, touche gravement les Yéménites et souligne la nécessité d'un règlement politique.

Le Conseil et les États membres de l'UE évalueront leur politique à l'égard du Yémen et élaboreront leur réaction à l'évolution de la situation en conséquence."

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le processus de paix au Proche-Orient et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Les changements radicaux que connaît l'ensemble du monde arabe rendent d'autant plus pressante la nécessité de réaliser des progrès dans le processus de paix au Proche-Orient. Les événements récents ont en effet montré qu'il fallait tenir compte des aspirations légitimes des peuples de la région, y compris de celles des Palestiniens à un État et des Israéliens à la sécurité.
2. L'UE est vivement préoccupée par le blocage persistant du processus de paix et appelle de ses vœux la reprise urgente des négociations directes en vue de parvenir à une solution globale sur tous les volets. Notre objectif demeure de trouver un règlement durable et juste du conflit israélo-palestinien, qui verrait coexister, dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable. Il faut trouver, par la négociation, un moyen de régler la question du statut de Jérusalem comme future capitale de deux États. Rappelant la déclaration de Berlin, l'UE réaffirme qu'elle est disposée, le moment venu, à reconnaître un État palestinien.
3. L'UE estime que, si l'on veut régler le conflit de façon durable, les négociations constituent la meilleure voie à suivre. Les parties et la communauté internationale doivent concourir à la reprise d'urgence des discussions de fond devant conduire à un accord cadre d'ici septembre 2011, ainsi qu'en avaient convenu les parties, avec l'approbation du Quatuor. À cet égard, l'UE accueille avec satisfaction les consultations qui ont eu lieu récemment entre les parties et les envoyés du Quatuor.
4. L'UE estime que, pour obtenir des résultats, il est fondamental que des paramètres clairs définissent la base des négociations et que, sur le terrain, les parties évitent de prendre des mesures unilatérales et qu'elles s'abstiennent de tout acte de même nature susceptible de saper la confiance. Le Conseil accueille avec satisfaction le discours dans lequel le Président Obama a présenté les éléments importants propres à favoriser la reprise des négociations. L'UE a défini sa position, qu'elle défendra activement, à l'égard de ces paramètres de négociation dans les conclusions que le Conseil a adoptées en décembre 2009 et en décembre 2010, et elle l'a présentée devant le Conseil de sécurité des Nations unies le 21 avril 2011. Sur cette base, l'UE attend avec intérêt que le Quatuor se réunisse rapidement au plus haut niveau pour faire avancer le processus.
5. L'UE est favorable à la tenue d'une conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien à Paris en juin prochain, en vue notamment de la reprise des négociations.

6. L'UE a toujours plaidé en faveur d'une réconciliation entre les Palestiniens autour de la personnalité du Président Mahmoud Abbas, démarche qu'elle considère comme un élément important pour l'unité d'un futur État palestinien et la coexistence de deux États. Cette réconciliation devrait, à terme, être également profitable à Israël dans la mesure où elle amènerait toutes les parties à participer à un processus conduisant à un accord de paix durable. L'UE se réjouit que la réconciliation palestinienne ait abouti à faire cesser les tirs de roquettes depuis la bande de Gaza et elle insiste sur la nécessité d'une trêve permanente. À cet égard, elle demande une nouvelle fois la levée du bouclage de Gaza.
7. Le Conseil espère que ce nouveau contexte permettra de faciliter la libération inconditionnelle et immédiate de Gilad Shalit, le soldat israélien retenu en otage.
8. L'UE se félicite de l'accord qui a été signé au Caire le 3 mai. Le Conseil salue l'action de médiation menée par l'Égypte, qui a permis d'aboutir à ce résultat, et il appelle de ses vœux la poursuite des efforts afin que l'accord soit pleinement mis en œuvre. L'UE se réjouit que le Président Abbas, en tant que président de l'OLP, soit le représentant des Palestiniens dans les négociations de paix.
9. Dans ce contexte, l'UE se tient prête à réactiver la mission EU BAM Rafah, dès que les conditions politiques et de sécurité le permettront, afin de garantir que l'UE assume le rôle de tierce partie au point de passage de Rafah, comme le prévoit l'accord de 2005 réglant les déplacements et le passage.
10. L'UE souhaite pouvoir continuer à fournir son appui, y compris un soutien financier direct, à un nouveau gouvernement palestinien composé de personnalités indépendantes et résolu à suivre les principes énoncés dans le discours du Président Abbas le 4 mai. Un tel gouvernement devrait veiller au respect du principe de non-violence et rester déterminé à parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États et à négocier une solution pacifique au conflit israélo-palestinien en acceptant les accords et obligations antérieurs, y compris le droit légitime d'Israël à exister. Les relations suivies que l'UE entretiendra avec un nouveau gouvernement palestinien se fonderont sur le respect de ces politiques et engagements. L'UE appelle la communauté internationale, Israël et les partenaires régionaux à œuvrer avec le gouvernement sur cette base. L'UE attend également avec intérêt la tenue d'élections.
11. L'UE invite Israël et l'Autorité palestinienne à poursuivre leur coopération dans tous les domaines, y compris celui de la sécurité et des transferts de revenus, ainsi qu'à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de freiner les progrès et la poursuite des réformes.

12. L'UE invite le futur gouvernement palestinien à poursuivre les efforts de renforcement des institutions de l'Autorité palestinienne et à veiller au respect des normes en vigueur en matière de gestion transparente et efficace des finances publiques, comme le préconisent systématiquement les Nations unies, le FMI ainsi que la Banque mondiale lors de diverses réunions, la dernière en date étant celle du Comité ad hoc de liaison pour l'assistance aux territoires occupés, qui a été organisée à l'invitation de la Haute Représentante le 13 avril à Bruxelles. L'UE se félicite des conclusions des rapports qui indiquent que, dans les secteurs clés étudiés, l'Autorité palestinienne est au-delà du seuil nécessaire au fonctionnement d'un État. À cet égard, l'UE salue les résultats obtenus par le gouvernement actuel dans la mise en œuvre du programme visant à mettre en place un appareil d'État."

Caucase du Sud

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation actuelle dans le Caucase du Sud et sur le rôle que l'UE pourrait éventuellement jouer dans la région. Il a mis l'accent sur la nécessité d'une stabilité régionale et d'un règlement des conflits et sur l'importance de recourir pleinement au Partenariat oriental. La discussion s'est déroulée sur fond de tensions croissantes dans la région, en particulier en ce qui concerne le Haut-Karabakh et la Géorgie.

Soudan

Le Conseil a débattu de la situation au Soudan dans la perspective de la déclaration d'indépendance du Sud-Soudan, qui doit intervenir le 9 juillet 2011. La stratégie globale de l'UE à l'égard du Soudan sera présentée au Conseil en juin en vue de son approbation.

Les ministres ont fait part de leurs inquiétudes concernant les violences récemment observées à Abyei et la situation dans le Kordofan méridional et au Darfour. M. Piebalgs, membre de la Commission, a rendu compte de la visite qu'il a récemment effectuée au Soudan.

Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Pendant le déjeuner, la Haute Représentante a dirigé un débat avec les ministres sur la coopération entre les ambassades des États membres et les délégations de l'UE sur le terrain. Le débat a porté sur la coopération entre la Haute Représentante et les ministres ainsi que sur la préparation et le déroulement des sessions du Conseil des affaires étrangères.

Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a examiné la situation en Bosnie-Herzégovine. La Haute Représentante a notamment rendu compte de la visite qu'elle a effectuée dans le pays le 13 mai. Les ministres se sont félicités que le président de la Republika Srpska, M. Milorad Dodik, ait accepté d'annuler le référendum prévu, et ont souligné l'importance que revêt une perspective européenne pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Droits de l'homme

Le Conseil a entamé un débat sur les priorités de l'UE en liaison avec le réexamen de la stratégie de l'UE en faveur des droits de l'homme qui est actuellement en cours. Ce débat se poursuivra lors de la prochaine session du Conseil, en juin, au cours de laquelle la stratégie sera présentée en vue de son adoption. La Haute Représentante a souligné que la question des droits de l'homme devrait être intégrée dans l'ensemble des activités de l'UE et en constituer un fil conducteur.

Divers

Aucune question n'a été soulevée sous le point "Divers".

MINISTRES DE LA DÉFENSE

Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Les ministres de la défense ont analysé l'évolution de la politique de sécurité et de défense commune et ont fait le point des progrès accomplis dans le suivi des conclusions du Conseil de décembre 2010 et de janvier 2011 sur la PSDC.

- Opérations

Le Conseil a fait le point sur les opérations militaires menées par l'UE relevant de la PSDC et a réfléchi à la marche à suivre pour l'avenir. Les opérations concernées sont les suivantes: Althea en Bosnie-Herzégovine, l'opération EUNAVFOR Atalanta de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie et la mission de formation de l'UE au profit des forces somaliennes. L'UE s'est également déclarée disposée à mener une opération relevant de la PSDC, EUFOR Libye, afin de fournir un appui à l'aide humanitaire dans la région, si le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (UN OCHA) le lui demande.

- Capacités

Le Conseil a débattu des travaux récents concernant la mutualisation et le partage des capacités. Il a adopté les conclusions ci-après:

- "1. Dans le prolongement de ses conclusions de décembre 2010, le Conseil rappelle la nécessité de transformer la crise financière et ses conséquences pour les budgets nationaux de défense en une chance à saisir pour renforcer la coopération en matière de développement des capacités. Il salue le rapport intermédiaire de la Haute Représentante sur la PSDC "Éléments militaires", qui constitue selon lui une importante contribution à cette fin.
2. Le Conseil préconise une approche structurée et à long terme dans le domaine de la mutualisation et du partage, qui réponde à un niveau d'ambition élevé, porte sur un large éventail de domaines capacitaires, et qui débouche sur des résultats concrets. Si des initiatives à plus court terme et portant rapidement leurs fruits peuvent avoir un effet stimulant utile, le Conseil encourage les États membres à recourir à la mutualisation et au partage de façon systématique et durable, en favorisant la coopération multinationale, y compris au niveau régional, étant donné qu'il s'agit d'un moyen essentiel de préserver et de renforcer les capacités militaires en Europe pour soutenir et développer la PSDC.
3. À cet égard, le Conseil salue les premières contributions et conclusions des analyses nationales réalisées par les États membres comme une première étape vers une transparence accrue entre les États membres et davantage d'initiatives de mutualisation et de partage. Ces premières conclusions, recueillies et compilées par le Comité militaire de l'UE, avec l'appui de l'État-major, ont mis en évidence des possibilités dans divers domaines, y compris la recherche et la technologie, l'approvisionnement, l'entretien, la logistique, l'éducation et la formation. Dans le cadre des efforts déployés en ce sens, le Conseil insiste sur la nécessité d'examiner de façon plus approfondie la question de la spécialisation des tâches.

4. Tout en réaffirmant que les États membres jouent un rôle moteur lorsqu'il s'agit de définir des projets concrets de mutualisation et de partage et de décider d'y participer, le Conseil insiste sur le fait que les travaux menés à l'échelle de l'UE apportent une valeur ajoutée pour favoriser ce processus, par l'exploitation de la dynamique politique, notamment en faisant l'inventaire des coopérations en cours et à venir, en recensant les bonnes pratiques, les modèles de coopération et les critères de réussite, ainsi qu'en développant d'autres instruments de soutien et en fournissant des compétences dans d'autres domaines tels que l'interopérabilité et la normalisation dans le cadre des travaux menés par différents organes de l'UE.

Le Conseil encourage par ailleurs l'Agence européenne de défense à poursuivre sa contribution à ces travaux en continuant à aider les États membres participants à recenser les possibilités de mutualisation et de partage, y compris grâce à un soutien externe de haut niveau fourni par les États membres participants sur une base volontaire, et en analysant les éventuelles conséquences dans le domaine de l'industrie. Il se félicite de l'intention qu'a l'Agence de présenter des propositions à cette fin.

5. Le Conseil salue les contacts étroits établis avec l'OTAN en matière de mutualisation et de partage, y compris les contacts entre services. Il insiste sur la nécessité d'entretenir ces contacts afin de garantir la cohérence de l'action menée.
6. Le Conseil se félicite de la volonté de certains États membres d'élaborer, sur la base des propositions et idées présentées, de nouvelles initiatives de mutualisation et de partage en élargissant les projets existants à d'autres partenaires et/ou en mettant en place de nouveaux projets de coopération, en tirant également parti de l'engagement pris par les chefs d'état-major nationaux à établir des contacts multilatéraux à cette fin.
7. Le Conseil examinera régulièrement les progrès réalisés et les résultats obtenus, en premier lieu à l'automne 2011, notamment sur la base du prochain rapport de la Haute Représentante sur la PSDC et des contributions apportées par les États membres. Dans ce cadre, le Conseil envisagera la tenue d'une session extraordinaire au niveau ministériel au cours de laquelle les États membres pourraient faire part de leurs intentions concernant de nouvelles initiatives de coopération."

MINISTRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT**Soudan**

Le Conseil a discuté de la programmation conjointe de l'aide au développement en faveur du Sud-Soudan.

Le Conseil a aussi décidé d'allouer un montant supplémentaire de 200 millions d'euros afin de contribuer à répondre aux besoins du Sud-Soudan en matière de consolidation de l'État et de renforcement des capacités ainsi qu'à ses besoins en matière de développement (*doc.* [9953/11](#)).

Après son indépendance, dont la déclaration devrait avoir lieu le 9 juillet 2011, le Sud-Soudan devra relever un grand nombre de défis humanitaires et socio-économiques, ce qui rend l'importance de l'aide extérieure d'autant plus essentielle.

Objectifs de l'aide au développement de l'UE

Le Conseil a examiné et adopté le premier rapport annuel au Conseil européen concernant les objectifs de l'aide au développement de l'UE. Ce rapport le texte figure dans le document [10593/1/11 REV 1](#).

En 2010, l'aide publique au développement (APD) fournie par l'UE et les États membres a atteint un niveau historique de 53,8 milliards EUR, ce qui représente une augmentation de 4,5 milliards EUR par rapport aux niveaux de 2009. Cela représente 0,43 % du revenu national brut (RNI) de l'UE, mais reste éloigné de l'objectif de 0,56 % du RNI que l'UE s'était fixé pour 2010. Nonobstant la crise économique et financière, l'UE demeure le principal donateur au niveau mondial: en 2010, elle a fourni un peu plus de la moitié de l'APD mondiale.

Le rapport souligne que l'aide seule ne sera jamais suffisante pour répondre durablement aux besoins de développement des pays partenaires et examine les aspects aussi bien qualitatifs que quantitatifs de l'aide, en s'intéressant par exemple à l'efficacité et aux mécanismes de financement innovants.

Eau

Le Conseil a procédé à un débat politique sur la place de l'eau dans la politique de développement, en réponse à l'initiative de la présidence hongroise concernant l'eau. L'échange de vues a été basé sur un document de réflexion (*doc.* [10448/11](#)).

Divers**Côte d'Ivoire**

M. Piebalgs, membre de la Commission, a rendu compte de la visite qu'il a effectuée récemment dans ce pays.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Iran

Le Conseil a adopté des actes législatifs visant à renforcer les mesures restrictives instituées à l'encontre du régime iranien, en raison des préoccupations que suscite le programme nucléaire de l'Iran.

Il a ajouté un certain nombre de noms à la liste des personnes et entités à l'encontre desquelles l'UE a décidé d'appliquer des mesures autonomes (restrictions en matière de déplacements et gel des avoirs). Il a également décidé de suspendre l'application des restrictions en matière de déplacements concernant une personne qui figurait sur la liste.

La décision d'exécution et le règlement d'exécution, ainsi que la liste des personnes et entités faisant l'objet des mesures précitées, seront publiés au Journal officiel de l'UE le 24 mai 2011.

Syrie

Le Conseil a adopté des actes législatifs visant à renforcer les mesures restrictives instituées à l'encontre du régime syrien. L'interdiction de visa et le gel des avoirs, qui frappaient déjà treize fonctionnaires et autres membres du régime syrien, ont été étendus, en date du 9 mai, à dix autres personnes, dont le président Bachar Al-Assad, en réponse à la répression dont la population civile continue de faire l'objet.

La décision d'exécution et le règlement d'exécution, ainsi que la liste des personnes faisant l'objet des mesures précitées, seront publiés au Journal officiel de l'UE le 24 mai 2011.

Libye

Le Conseil a adopté des actes législatifs visant à renforcer les mesures restrictives instituées à l'égard du régime libyen. Il a ajouté une personne et une entité aux listes des personnes et entités à l'encontre desquelles l'UE a décidé d'appliquer des interdictions de séjour et un gel des avoirs.

La décision d'exécution et le règlement d'exécution, ainsi que les noms de la personne et de l'entité faisant l'objet des mesures précitées, seront publiés au Journal officiel de l'UE le 24 mai 2011.

Biélorussie

Le Conseil a adopté des actes législatifs visant à renforcer les mesures restrictives instituées à l'encontre du régime biélorusse, eu égard à la condamnation récente de l'ancien candidat à l'élection présidentielle, M. Sannikaw, et d'un certain nombre de membres de l'opposition politique et de la société civile.

Il a ajouté treize personnes à la liste des personnes à l'encontre desquelles l'UE a décidé d'appliquer des interdictions de séjour et un gel des avoirs. La décision d'exécution et le règlement d'exécution, ainsi que la liste des personnes faisant l'objet des mesures précitées, seront publiés au Journal officiel de l'UE le 24 mai 2011.

Kazakhstan

Le Conseil a autorisé la Commission à entamer des négociations avec le Kazakhstan concernant un accord de partenariat et de coopération renforcé et a inscrit la déclaration suivante au procès-verbal du Conseil:

"L'adoption, par le Conseil, des directives de négociation en vue d'un accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et le Kazakhstan ouvre la voie à l'approfondissement des relations et au renforcement de la coopération entre l'Union et ses États membres, d'une part, et le Kazakhstan, d'autre part, par la conclusion d'un accord renforcé. Le Kazakhstan est un partenaire économique et politique clé pour l'Union, qui continue de soutenir la mise en œuvre de réformes.

Comme il est indiqué dans la déclaration commune approuvée par le Conseil de coopération Union-Kazakhstan en novembre 2009, "des liens bilatéraux plus étroits et renforcés doivent aller de pair avec l'adhésion aux valeurs communes que sont la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme". Dans ce contexte, le Conseil ne doute pas que le processus de conclusion d'un accord renforcé encouragera le Kazakhstan à réaliser des progrès sur le plan des réformes démocratiques et politiques, notamment en améliorant la situation en matière de liberté d'expression et des médias, de liberté d'association et de liberté de réunion, et en matière de déroulement des processus électoraux, qui doivent être conformes aux normes internationales. Le Conseil souligne que la conclusion d'un accord renforcé dépendra de l'avancement des réformes dans ces domaines."

Russie

Le Conseil a établi la position de l'UE en vue de la huitième réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie (ministres des affaires étrangères) et a pris note de l'état de préparation du sommet UE-Russie (Nizhni Novgorod, les 9 et 10 juin 2011).

Plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan et le Pakistan

Le Conseil a pris note des troisièmes rapports sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan et le Pakistan.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Rapport du chef de l'Agence européenne de défense

Mme Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a présenté, en sa qualité de chef de l'Agence européenne de défense, un rapport aux ministres de la défense. Ce rapport résume les projets en cours au sein de l'AED, qui sont menés sur la base des priorités énoncées dans le plan de développement des capacités (PDC), conformément au principe d'une collaboration efficace au regard des coûts au service de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Le rapport indique notamment que l'Agence met en œuvre une approche systématique en ce qui concerne la mutualisation et le partage, notamment en étudiant les synergies possibles entre le secteur civil et le secteur militaire, en recensant et en encourageant les meilleures pratiques et en collaborant avec l'industrie.

Agence européenne de défense (AED)/Agence spatiale européenne (ASE)

À la suite du mandat de négociation qui a été conféré par le comité directeur de l'AED à Mme Catherine Ashton, en sa qualité de chef de l'Agence, en mars 2011, le Conseil a approuvé un arrangement administratif entre l'Agence européenne de défense et l'Agence spatiale européenne en ce qui concerne l'établissement de leur coopération. L'arrangement administratif sera signé par l'AED et l'ASE lors du Salon international de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris Le Bourget, le 20 juin 2011.

Cet arrangement vise à établir une relation structurée et une coopération mutuellement bénéfique entre l'AED et l'ASE, en assurant la coordination de leurs activités respectives. La coopération aura en particulier pour objectif d'examiner la valeur ajoutée et la contribution que les moyens spatiaux sont susceptibles d'apporter au développement des capacités européennes en matière de gestion des crises et dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune.

Rapport unique sur l'avancement des travaux

Le Conseil a adopté un rapport unique sur l'avancement des travaux dans lequel il est fait état des avancées significatives qui ont été réalisées dans le développement des capacités militaires de l'UE sous la responsabilité du Comité militaire de l'UE (CMUE) au cours de la période allant de novembre 2010 à avril 2011. Le CMUE publie ce type de rapports tous les six mois entre les révisions du catalogue des progrès accomplis. L'objectif poursuivi est d'informer les responsables politiques des aspects importants relatifs à l'état d'avancement des travaux dans le domaine du développement des capacités militaires de l'UE, en mettant en évidence les lacunes actuelles en matière de capacités, dans le contexte général de l'objectif global à l'horizon 2010 et au-delà, et de fournir des recommandations sur les conséquences qui pourraient en découler et sur les éventuelles mesures à prendre à l'avenir.

EUPOL Afghanistan

Le Conseil a adopté une décision concernant le montant de référence financière destiné à couvrir les dépenses liées à EUPOL AFGHANISTAN jusqu'au 31 juillet 2011.

Centre satellitaire de l'Union européenne

Le Conseil a adopté une décision modifiant l'action commune relative à la création d'un centre satellitaire de l'Union européenne en ce qui concerne le transfert au centre satellitaire, à partir du 1^{er} juillet 2011, de certaines tâches administratives résiduelles de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) après sa dissolution le 30 juin 2011.